

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1^{ère} séance 2024

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Vente de 2 garages
communaux 46 rue de Stalingrad.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire

Absents excusés :

Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie

N° 16/2024

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

La SCI MINETTE souhaite acheter les 2 travées de garage communal sises 46 rue de Stalingrad,
sur la parcelle cadastrée en section A n° 2398 d'une contenance de 162 m².

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint délégué, propose au Conseil Municipal de les vendre
au prix de 20 000 € conforme à l'avis du service Domaine à la Direction Générale des Finances
Publiques ; auxquels s'ajouteront les frais de notaire, de délimitation et bornage le tout à la charge de
l'acquéreur.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal présent et représenté, en délibère puis,

- Décide de la vente à la SCI MINETTE des 2 travées de garage sises sur la parcelle cadastrée en section A n° 2398 d'une contenance de 162 m² au prix de 20 000 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire, de délimitation et bornage le tout à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à La transaction.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,